

Embargo, le 29 juillet 2016 à 18h00
Information réglementée
Rapport financier semestriel

Solvac : Acompte de dividende 2016 fixé à 2,70 € brut

1. Les revenus cash, alimentés par les flux de dividendes de la participation dans Solvay, s'établissent à 107,3 millions € contre 87,0 millions € en 2015.

Millions €	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
<i>Dividende Solvay par action – janvier (en €)</i>	1,3333	1,3600
<i>Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac (en millions)</i>	25,6	32,5
Dividende Solvay encaissé en janvier (en millions €) (a)	34,1	44,2 (1)
<i>Dividende Solvay par action – mai (en €)</i>	2,0667(2)	1,9400
<i>Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac (en millions)</i>	25,6	32,5
Dividende Solvay encaissé en mai (en millions €) (b)	52,9	63,1
Revenus cash (a) + (b)	87,0	107,3
Résultats cash (3)	84,6	104,5

(1) En application des principes comptables, le dividende sur les 6.932.858 actions acquises en décembre 2015 et janvier 2016 a été comptabilisé en déduction du prix d'acquisition et non en produits financiers, en raison du fait qu'il était implicitement compris dans la valeur d'acquisition. Ceci représente donc un montant de 9,4 millions € qui n'intervient pas dans les produits financiers.

(2) Chiffre non ajusté pour l'augmentation de capital.

(3) Par « résultats cash », il faut entendre les revenus cash réduits des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation).

La détention de Solvac dans Solvay est de 30,71 % à fin juin 2016 (contre 30,33 % à fin décembre 2015), suite à l'achat en bourse de 395.355 titres Solvay au prix moyen de 89,38 € entre le 4 et le 15 janvier 2016.

Pour autant que les comptes sociaux (voir 3 ci-après) l'autorisent, c'est sur la base des résultats cash (104,5 millions €) après couverture des frais (principalement charges financières), que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

2. Le Conseil d'Administration a arrêté ce jour les états financiers consolidés de Solvac au 30 juin 2016. Ces comptes ont été soumis à une revue limitée du Commissaire. Ils sont présentés selon les normes IFRS.

Millions €	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Résultat de la participation mise en équivalence	82	63
Charges opérationnelles	-1	-1
Charges sur endettement net	-2	-2
Résultat net	79	60
Résultat net par action(€) ⁽¹⁾	5,2	2,8

(1) Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre d'actions utilisé pour les calculs par action est de 15 418 468 en juin 2015 et de 21.375.033 en juin 2016

Solvac enregistre au 30 juin 2016 un résultat net consolidé de 60 millions € (2,8 € par action) contre 79 millions € (5,2 € par action) sur la même période en 2015, en conséquence de l'évolution du résultat de mise en équivalence de Solvay.

3. Le Conseil d'Administration communique les chiffres des comptes sociaux relatifs à Solvac SA pour le premier semestre 2016 :

Millions €	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Résultat financier récurrent	51,1	61,0
Autres résultats récurrents	-0,6	-0,7
Résultat récurrent net	50,5	60,3
Résultat avant impôts	50,5	60,3
Résultat après impôts	50,5	60,3

Le bénéfice après impôts est de 60,3 millions €, en hausse de 19,4 % par rapport à celui de l'année précédente (50,5 millions €), suite à l'augmentation du nombre de titres Solvay détenus par Solvac (passé de 25,6 au 30 juin 2015 à 32,5 millions au 30 juin 2016).

4. Conformément à la politique de distribution de dividendes de la société, le Conseil d'Administration a décidé de proposer le premier acompte de dividende à 2,70 € brut, soit un montant correspondant à 60 % du dividende total de l'année précédente ajusté. Le dividende de Solvac s'est élevé à 5,015 € brut par action en 2015, soit 4,50 € après application du facteur d'ajustement de 0,90 associé à l'augmentation de capital réalisée le 22 décembre 2015.

Le montant net du dividende s'établit à 1,971 €.

Ce premier acompte de dividende sera mis en paiement le 25 août 2016.

Ceci entraînera une distribution brute de 57,7 millions €.

Les actions Solvac se traiteront ex-dividende sur Euronext Bruxelles, à partir du 8 août 2016.

Le second acompte de dividende qui sera décidé par le Conseil, sera publié le 14 décembre 2016 et payé le 27 décembre 2016.

Conformément à sa politique de distribution de la quasi-totalité des dividendes de Solvay et compte tenu de la décision de cette dernière d'augmenter son dividende ex. 2015 ajusté de 3,3 %, le Conseil devrait décider en décembre de porter le dividende total ex. 2016 de 4,50 € brut après ajustement lié à l'augmentation de capital (correspondant à 5,015 € brut non ajusté) à 4,80 € brut par action, soit une augmentation de 6,6 %, le double de celle de Solvay. Une telle distribution entraînerait une rétention légèrement négative et donc une sortie de trésorerie qui serait puisée sur le montant de 9,4 M€ encaissé en trésorerie et non comptabilisé en produits financiers (cfr point 1).

Le second acompte devrait donc s'établir à 2,10 € brut par action, soit 1,533 € net par action.

REMARQUES

1. Etats financiers

Deloitte a procédé à la revue limitée de la situation semestrielle arrêtée au 30 juin 2016 :

Rapport d'examen limité sur l'information financière intermédiaire consolidée pour les six mois prenant fin au 30 juin 2016

Au conseil d'administration

Dans le cadre de notre mandat de commissaire, nous vous faisons rapport sur l'information financière intermédiaire consolidée. Cette information financière intermédiaire consolidée comprend l'état consolidé de la situation financière clôturée le 30 juin 2016, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour le semestre clôturé à cette date, ainsi que les notes sélectives 1 à 7.

Rapport sur l'information financière intermédiaire consolidée

Nous avons effectué l'examen limité de l'information financière intermédiaire consolidée de Solvac SA (la «société»), préparée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 – Information financière intermédiaire telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée résumée s'élève à 3.226 M€ et le bénéfice consolidé (part du groupe) de la période s'élève à 60 M€.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire consolidée conformément à IAS 34 – Information financière intermédiaire telle qu'adoptée dans l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire consolidée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale ISRE 2410 – Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing) et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur l'information financière intermédiaire consolidée.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire consolidée de Solvac SA n'est pas établie, à tous les égards importants, conformément à IAS 34 – Information financière intermédiaire telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Diegem, 29 July 2016

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Michel Denayer

2. Contenu

Ce communiqué contient de l'information réglementée et est établi conformément à la norme IAS 34. L'analyse de la maîtrise des risques figure dans le rapport annuel, disponible sur Internet (www.solvac.be)

3. Actions Solvac

	Décembre 2015	Juin 2016
Nombre d'actions émises en fin de période	21.375.033	21.375.033
Nombre moyen d'actions pour le calcul des résultats par action IFRS	15.418.468	21.375.033
Nombre moyen d'actions pour le calcul des résultats dilués par action IFRS	15.418.468	21.375.033

4. Déclaration des personnes responsables

M. JP. Delwart, Président du Conseil d'Administration, et M. B. de Laguiche, Administrateur délégué de Solvac, déclarent qu'à leur connaissance:

- les états financiers résumés, établis conformément aux normes comptables applicables, donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en comptes sociaux et en comptes consolidés de Solvac,
- le rapport intermédiaire contient un exposé fidèle des événements importants survenus au cours des six premiers mois de l'exercice 2016, et de leur incidence sur les états financiers résumés, et
- les principaux risques et incertitudes sur les mois restants de l'exercice 2016 sont conformes à l'évaluation présentée dans la section « gestion des risques et contrôle interne » du rapport annuel de Solvac et tiennent compte de l'environnement économique et financier actuel.

Dates clés de la communication financière

- 25 août 2016: Mise en paiement du premier acompte du dividende de l'exercice 2016
- 14 décembre 2016: 18h00 Communiqué de presse « Second acompte de dividende »
- 27 décembre 2016: Mise en paiement du second acompte du dividende de l'exercice 2016.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter:

SOLVAC S.A.

Investor Relations

Rue des Champs Elysées, 43 - 1050 Bruxelles

Tél. : 32/2/639.66.30

Fax : 32/2/639 66 31

Mail : Investor.relations@solvac.be

Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar - This press release is also available in English

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS IFRS RESUMES

Bilan consolidé résumé

Millions €	Notes	31 décembre 2015	30 juin 2016
ACTIF			
Immobilisations corporelles		0	0
Actifs non courants : participations mises en équivalence	2	3.258	3.162
<i>Goodwill</i>		342	343
<i>Participations mises en équivalence hors goodwill</i>		2.916	2.819
Actifs courants : créances court terme		52	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	2	63
Total de l'actif		3.312	3.226
PASSIF			
Capitaux propres	4	3.131	3.060
<i>Capital</i>		192	192
<i>Réserves</i>		2.939	2.868
Passifs non courants : dettes financières à long terme	5	110	160
Passifs courants		71	6
<i>Dettes financières à court terme</i>		59	0
<i>Dettes fiscales</i>		0	0
<i>Autres passifs court terme</i>	6	12	6
Total du passif		3.312	3.226

Compte de résultats consolidé résumé

Millions €	Notes	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Résultat de la participation mise en équivalence	2	82	63
Charges opérationnelles		-1	-1
Charges sur endettement net	5	-2	-2
Résultat net		79	60
Résultat net par action (€) ⁽¹⁾		5,2	2,8

(1) Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre d'actions utilisé pour les calculs par action est de 15.418.468 en juin 2015 et de 21.375.033 en juin 2016.

Etat consolidé résumé du résultat global

Millions €	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Résultat net	79	60
Autres éléments du résultat global		
Eléments recyclables		
Hyperinflation	4	0
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	1	3
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	2	2
Ecarts de conversion liés à des activités à l'étranger	77	-23
Eléments non-recyclables		
Réévaluation du passif net au titre de plans de retraite à prestations définies	60	-107
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables		
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables	-13	7
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés	131	-118
Résultat global	210	-58

Etat consolidé résumé des variations des capitaux propres

Millions €	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Emprunt hybride	Ecarts de conversion, de juste valeur et plans de pension à prestations définies	Total des capitaux propres
Valeur comptable au 31/12/2014	138	173	2.013	367	-450	2.241
Résultat global			79		131	210
Variations de périmètre et autres			-14			-14
Valeur comptable au 30/06/2015	138	173	2.078	367	-319	2.437
Résultat global			42		19	61
Augmentation de capital	54	395				449
Dividendes			-77			-77
Variations de périmètre et autres			-47	308		261
Valeur comptable au 31/12/2015	192	568	1.996	675	-300	3.131
Résultat global			60		-118	-58
Variations de périmètre et autres			-13			-13
Valeur comptable au 30/06/2016	192	568	2.043	675	-418	3.060

Plus d'informations concernant les variations propres à Solvay sont disponibles dans le communiqué de presse de Solvay publié le 29 juillet 2016.

Tableau consolidé résumé des flux de trésorerie

Millions €	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016
Charges opérationnelles	-1	-1
Impôts payés	-7	0
Variation du fonds de roulement	0	1
Dividendes reçus de Solvay	87	107
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	79	107
Acquisition de titres Solvay	0	-35
Flux de trésorerie des activités d'investissement	0	-35
Remboursements d'emprunts	-39	-59
Nouveaux emprunts	0	50
Intérêts payés	-1	-2
Flux de trésorerie des activités de financement	-40	-11
Variation nette de trésorerie	39	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	40	63

(1) Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34 telle qu'adoptée dans l'Union Européenne. Cette norme n'a pas généré d'impact sur les états financiers consolidés résumés, tant sur la période en cours que sur la période comparative.

Aucune modification n'a été apportée aux principes comptables par rapport à ceux qui ont été utilisés pour l'établissement des derniers comptes consolidés établis au 31 décembre 2015, à l'exception des normes suivantes applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2016

- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015)
- Améliorations aux IFRS (2012-2014) (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IFRS 11 *Partenariats – Acquisition d'une participation dans une entreprise commune* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 *Immobilisations corporelles et incorporelles – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 *Immobilisations corporelles et actifs biologiques – Plantes productrices* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IAS 19 *Avantages au personnel – Cotisations des employés* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015)
- Amendements à IAS 27 *Etats financiers individuels – Méthode de la mise en équivalence* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)

Normes et interprétations émises, mais pas encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2016

- IFRS 9 *Instruments financiers* et les amendements liés (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptés au niveau européen)
- IFRS 14 *Comptes de report réglementaires* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)
- IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adopté au niveau européen)
- IFRS 16 *Contrats de location* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adopté au niveau européen)
- Amendements à IFRS 2 *Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 *Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 *Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises* (date d'entrée en vigueur reportée indéfiniment, par conséquent l'adoption au niveau européen a également été reportée)
- Amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour des pertes non réalisées* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen)

Ces changements n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés.

Les revenus perçus sous forme de dividendes sont généralement plus élevés lors du premier semestre de l'exercice que lors du second semestre.

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture du semestre.

(2) Participations mises en équivalence

Il s'agit de la participation de 31,49 % que Solvac détient dans Solvay SA (après déduction des actions propres détenues par Solvay).

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 3.162 millions € (dont 343 de goodwill et 2.819 de valeur hors goodwill). Évaluée au cours de bourse du 30 juin (83,38 € par action), elle se monte à 2.711 millions €.

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes :

Millions €	2015	1 ^{er} semestre 2016
Valeur au 1^{er} janvier	2.023	2.916
Acquises en cours d'année	457	35
Résultat	126	63
Distribution	-88	-63
Écarts de change, réévaluation du passif net au titre de plans de retraite à prestations définies et autres	90	-132
Emprunt hybride	308	0
Valeur au 31 décembre/30 juin	2.916	2.819

Pour le 1^{er} semestre 2016, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvay, hors part des tiers, s'élève à 63 millions € (2015 : 126 millions € et 1^{er} semestre 2015 : 82 millions €).

(3) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Solvac a investi ses liquidités dans des billets de trésorerie Solvay aux échéances inférieures à 3 mois, classifiés comme « trésorerie et équivalents de trésorerie ».

(4) Capitaux propres

Les capitaux propres totaux à fin juin 2016 se montent à 3.060 millions € (contre 3.131 millions € à fin 2015) et comprennent des imputations directes en fonds propres. Ces dernières proviennent principalement des écarts de conversion, des mises en valeur de marché des instruments financiers de Solvay et des plans de pension à prestations définies.

(5) Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an passent de 110 millions € fin 2015 à 160 millions € fin juin 2016 (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis). Il s'agit de l'endettement structurel de Solvac :

- emprunt de 60 millions € (taux fixe total de 3,20 % - échéance 2020)
- emprunt de 50 millions € (taux fixe total de 2,90 % - échéance 2022)
- emprunt de 50 millions € (taux fixe total de 1,50 % - échéance 2023)

(6) Autres passifs court terme

Il s'agit principalement de charges d'intérêts à payer, de dettes fournisseurs et de montants résiduels à rembourser aux actionnaires.

(7) Juste valeur des instruments financiers évalués à leur coût amorti

Au bilan de Solvac, la juste valeur de ces instruments financiers ne présente pas de différence significative avec la valeur comptable dans le bilan consolidé au 30 juin 2016.